



© www.blue-presse.com

Votre contact « APF 34 » et son réseau d'intervenants
Emilie Derroncourt
Tél. : 04 67 10 03 25
Mail : dd.34@apf.asso.fr
1620 rue St Priest
34090 MONTPELLIER

L'APF, votre partenaire formation



Informez, formez, accompagnez vos salariés
sur l'insertion des travailleurs handicapés et
l'accessibilité de vos structures.

Découvrez nos solutions déductibles de vos contributions AGEFIPH et FIPHFP

L'APF...

Créée en 1933, L'Association des Paralysés de France œuvre pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et de leur famille dans la société.

Constituée en réseau national, l'APF a développé une branche « APF Entreprises » pour répondre spécifiquement aux besoins et demandes du secteur économique tout en favorisant l'accès au travail des personnes en situation de handicap.

Un savoir faire reconnu qui en fait le 1er groupe français dans le secteur du travail adapté avec 3 500 personnes réparties sur 41 sites en France.

Votre entreprise ou votre collectivité répond-elle à cette obligation d'emploi ?

La loi du 10 juillet 1987 pour l'emploi des personnes en situation de handicap a institué l'obligation d'un quota d'embauche de 6 % de personnes en situation de handicap pour les entreprises privées et les employeurs publics de plus de 20 salariés.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées a renforcé cette exigence en créant une réelle obligation pour les employeurs. Ce cadre législatif a amené la création de fonds spécifiques alimentés par le non respect de ces quotas : l'AGEFIPH pour les entreprises privées et la FIPHFP pour les collectivités.

Ces contributions annuelles servent à financer des actions d'insertion en faveur des travailleurs handicapés.

APF, votre solution pour répondre à la Loi

Connaissez-vous les moyens et les solutions à mettre en place pour une gestion responsable des Ressources Humaines ?

De nombreux besoins existent dans votre structure :

- Sensibilisation au handicap,
- Connaissance du cadre juridique (loi de 2005, obligation d'emploi...),
- Mise en accessibilité des locaux,
- Aménagement des postes de travail,
- Aide à l'équipement et à l'apport de matériel,
- Sous-traitance...

Grâce à notre équipe de professionnels, l'APF vous propose des formations "packagées" ou sur mesure allant d'un niveau de sensibilisation à celui d'une connaissance approfondie.

La valeur ajoutée de nos formations est d'allier l'expérience des personnes en situation de handicap à l'expertise de nos consultants.

- Menez une politique RH volontariste en intégrant la question du handicap
- Réduisez vos contributions AGEFIPH /FIPHFP



Toutes ces formations / prestations sont déductibles immédiatement de vos contributions annuelles

MODULE 1

Formation « Sensibilisation au Handicap »

Objectifs : informer et sensibiliser le personnel d'une entreprise ou d'une collectivité vis-à-vis du handicap quel qu'il soit.

Public : tous salariés du public ou du privé, chef d'entreprise, consultant, membre dirigeant...

Durée : 1 journée

PROGRAMME

- Le Handicap, notions et chiffres clefs,
- La loi de 2005 dans le privé et le public,
- La compensation du handicap,
- L'accessibilité des locaux et des structures,
- Les obligations relatives à l'emploi d'un travailleur handicapé (TH),
- Les solutions en place pour le respect de la loi,
- Agir en faveur du handicap en interne ou en externe,
- Sensibilisation aux situations de handicap,
- Reconnaissance de la lourdeur du handicap.



MODULE 2

Formation « Connaissance du cadre juridique »

Objectifs : comprendre les lois et procédures relatives à l'emploi d'un travailleur handicapé.

Public : service RH, service financier, service comptable, membre dirigeant, personnel encadrant...

Durée : 3 jours

PROGRAMME

- Sensibilisation au handicap,
- La loi de 2005 dans le privé et le public,
- Les obligations relatives à l'emploi d'un travailleur handicapé (TH),
- Calcul de la contribution AGEFIPH ou FIPHFP,
- Les solutions en place pour le respect de la loi,
- Optimiser la DOETH,
- Les obligations en matière d'accessibilité,
- L'obligation de non discrimination,
- Les procédures à suivre : reconnaissance d'un TH, embauche, accident du travail, maladie...,
- Le maintien dans l'emploi d'un salarié reconnu TH.



MODULE 3

Formation « Employer une personne en situation de handicap »

Objectifs : appréhender, comprendre et sensibiliser le personnel d'une entreprise ou d'une collectivité vis-à-vis de l'intégration d'un travailleur handicapé.

Public : tous salariés, chef d'entreprise, membre dirigeant, personnel encadrant...

Durée : 4 jours

PROGRAMME

- Le handicap, notions et chiffres clefs,
- Les différents types de handicap (déficience mentale et/ou motrice, incapacité...),
- Sensibilisation aux situations de handicap,
- L'accessibilité des locaux et des structures,
- Mise en situation de handicap,
- L'adaptation du poste de travail (ergonomie),
- L'intégration du travailleur handicapé dans l'organisation, et le maintien dans l'emploi
- La communication interne liée à l'accueil d'un travailleur handicapé.



L'APF est à vos côtés pour chacune des étapes de la réalisation de vos projets liés au handicap.

Nos solutions d'accompagnement

Conseil – Audit – Diagnostic – Etudes - Formations



Ressources humaines, architecture, ergonomie, juridique, communication...

L'APF est accompagnée par une équipe d'experts

Alban Husson : Alban Husson Conseil (AHC), ergonomiste spécialisé dans la prévention des risques professionnels labélisé par l'AGEFIPH.

Laurent Cabourg : Alter ID Consulting, bureau d'étude spécialisé dans le conseil et le suivi de projets innovants autour du handicap, des personnes en situation d'exclusion sociale et des personnes âgées.

Ankel Ceresse : Ankel Architecture, architecte DPLG, consultant en accessibilité, concepteur du parcours Mobil'Hand, conférencier et enseignant (Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier) sur la thématique de l'accessibilité.

Alexandra Grevin : Avocat à la Cour, spécialisée en droit du handicap.

Les moyens pédagogiques de nos formations

- Exposés théoriques
- Témoignage d'une personne en situation de handicap
- Mise en situation pratique
- Remise d'un kit de formation aux participants